

Armagh, le 4 février 2020

Province de Québec  
La Municipalité d'Armagh  
Comté de Bellechasse

À une séance régulière du Conseil municipal d'Armagh, Comté de Bellechasse, tenue le quatrième jour de février deux mille vingt à dix-neuf heures trente à l'endroit ordinaire des séances de Conseil.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et à laquelle séance sont présents les conseillers : Maxime Bradette, Marie Madeleine Sirois, Robert Gagnon, Gilles Lacroix, formant quorum sous la présidence du maire M. Sarto Roy.

Après avoir constaté qu'il y avait quorum, le maire fait la lecture du projet d'ordre du jour.

Absence motivée : Alain Gaudreau

Rés.2020-02-01

### **ORDRE DU JOUR**

Proposé par le conseiller Robert Gagnon,  
Appuyé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,

Que l'ordre du jour soit accepté.

- 01- Ouverture.
- 02- Mot de bienvenue du maire.
- 03- Lecture et adoption de l'ordre du jour. **(R)**
- 04- Suivi et adoption du procès-verbal de la séance tenue le 14 janvier 2020. **(R)**
- 05- Rapport de dépenses autorisées. **(R)**
- 06- Points d'information :
- 07- Rapport des conseillers sur les dossiers relevant de leur responsabilité.
- 08- **Période de questions.**
- 09- Dépôt de la lettre de démission du conseiller, M. Benoit Gagnon. **(R)**
- 10- Nomination d'un maire suppléant. **(R)**
- 11- Modification de signataire. **(R)**
- 12- Aqueduc et Égout :
  - Mise aux normes de l'usine d'eau potable – Mandat à la Firme EMS. **(R)**
  - Mise en service de la station d'épuration – Mandat à la firme G. Aubry, ing.. **(R)**
- 13- Mandat pour services professionnels d'ingénierie – France Thibault, ing. Expert Conseil. **(R)**
- 14- Dépôt du rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle. **(R)**
- 15- **Pause de 5 minutes**
- 16- Loisirs :
  - Entretien du terrain de balle/soccer. **(R)**
  - Dépôt d'une demande d'aide financière – Programme de subvention pour ombrière. **(R)**
- 17- Parc des chutes d'Armagh :
  - Mandat de gestion du personnel et de la restauration. **(R)**
- 18- Vente pour taxes – 2017. **(R)**
- 19- Demande de remboursement - Projet de numérisation des films historiques de Feue Mme Émilienne Roy Vallières par M. Patrick

- Damien Roy. (R)
- 20- Demande d'aide financière :  
 - Club de Patinage Artistique Saint-Damien. (R)
- 21- **Période de questions.**
- 22- Levée de l'assemblée.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2020-02-02

**SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JANVIER 2020**

Après avoir fait le suivi du procès-verbal :

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,  
 Appuyé par le conseiller Maxime Bradette,

Que le procès-verbal du 14 janvier 2020 soit accepté tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2020-02-03

**RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES – DÉCEMBRE 2019 ET FÉVRIER 2020**

Proposé par le conseiller Robert Gagnon,  
 Appuyé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,

D'approuver la liste ci-jointe des comptes à payer du mois décembre 2019 et février 2020 au montant de 141 521.78 \$:

**EXERCICE FINANCIER 2019**

|                                      |                                |          |
|--------------------------------------|--------------------------------|----------|
| DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE BELLECHASSE | AGENT DEV./NOV 2018 À SEPT2019 | 8 888,42 |
| DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE BELLECHASSE | AGENT DEV./SEPT À DEC 2019     | 3 773,75 |
| DICOM EXPRESS                        | FRAIS TRANSP./ANALYSES EAU/CIT | 13,83    |
| EMS INFRASTRUCTURE INC.              | SUPPORT TECH. / EAU POTABLE    | 2 242,01 |
| EUROFINS ENVIRONEX                   | CREDIT / ANALYSES EFFLUENT     | - 116,99 |
| EUROFINS ENVIRONEX                   | TRANSP. + ANALYSES EAUX USEES  | 164,41   |
| FRANCE THIBAUT, ING.                 | SERV./ACC./TECQ/MES/PPASEP/ETC | 3 253,79 |
| HYDRO-QUEBEC                         | POSTE REFOUL. EGOUTS /46 JOURS | 381,11   |
| HYDRO-QUEBEC                         | CASERNE / 43 JOURS             | 422,21   |
| HYDRO-QUEBEC                         | USINE D'EPURATION / 15 JOURS   | 911,76   |
| HYDRO-QUEBEC                         | RES. EAU POTABLE / 42 JOURS    | 167,16   |
| HYDRO-QUEBEC                         | COMPLEXE MUNICIPAL / 42 JOURS  | 2 407,96 |
| HYDRO-QUEBEC                         | CHALOIS / 42 JOURS             | 833,88   |
| HYDRO-QUEBEC                         | TERRAIN DES LOISIRS / 42 JOURS | 19,85    |
| M.R.C. DE BELLECHASSE                | SERVICE INTERNET 2019          | 1 816,69 |
| MINISTRE DES FINANCES DU QUEBEC      | SANCTION ADMINISTRATIVE        | 5 000,00 |
| MUNICIPALITE DE SAINT-PHILEMON       | ENTR.INC./22-12-19 ET 29-12-19 | 705,00   |
| SM-EAU-EXPERT INC.                   | VALIDATION SOMAEU/DEBIMETRES   | 2 409,88 |

**EXERCICE FINANCIER 2020**

|                       |                       |        |
|-----------------------|-----------------------|--------|
| 9405-9771 QUEBEC INC. | DENEIGER PATINOIRE    | 206,96 |
| BRASSARD BURO INC.    | FOURNITURES DE BUREAU | 92,64  |
| CPA SAINT-DAMIEN      | AIDE FINANCIERE 2020  | 100,00 |

|                                  |                                |           |
|----------------------------------|--------------------------------|-----------|
| CREAPHISTE                       | JOURNAL FEVRIER 2020           | 656,22    |
| DENEIGEMENT NICOLAS AUDET        | VERS. 3 / DENEIGER COURS MUN.  | 3 457,30  |
| EUROFINS ENVIRONEX               | TRANSP.+ANALYSES EAUX USEES/EP | 714,86    |
| EUROFINS ENVIRONEX               | TRANSP. + ANALYSES EAU POTABLE | 115,56    |
| G.L. SPORT INC.                  | TOILE/MOTONEIGE/SERV. INC.     | 344,87    |
| GROUPE CCL                       | ENVELOPPES 2 FENETRES          | 271,34    |
| GROUPE P.G.F. INC.               | VERS. 3 / ENTR. CHEMINS HIVER  | 68 985,00 |
| HYDRO-QUEBEC                     | USINE D'EPURATION / 16 JOURS   | 972,57    |
| HYDRO-QUEBEC                     | POSTE REFOUL. EGOUTS /20 JOURS | 165,71    |
| HYDRO-QUEBEC                     | CASERNE / 21 JOURS             | 206,19    |
| HYDRO-QUEBEC                     | RES. EAU POTABLE / 22 JOURS    | 87,55     |
| HYDRO-QUEBEC                     | COMPLEXE MUNICIPAL / 22 JOURS  | 1 261,31  |
| HYDRO-QUEBEC                     | CHALOIS / 22 JOURS             | 436,79    |
| HYDRO-QUEBEC                     | TERRAIN DES LOISIRS / 22 JOURS | 10,39     |
| IMPRIMERIE LIMOILOU INC.         | PUBLICITE FEUILLET PAROISSIAL  | 218,44    |
| INFO-MANIAC                      | REMPLACEMENT DES ORDINATEURS   | 10 372,68 |
| INT COMMUNICATION                | CONTRAT SERV./SITE WEB/FEVRIER | 57,43     |
| MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC    | REMISES PROV. / JANVIER 2020   | 4 881,58  |
| NOVICOM TECHNOLOGIES INC.        | INTERNET / USINE FILTRATION    | 40,19     |
| NOVICOM TECHNOLOGIES INC.        | REPETITRICE RADIOS             | 212,13    |
| NOVICOM TECHNOLOGIES INC.        | TELEPHONIE IP/USINE FILTRATION | 17,72     |
| NOVICOM TECHNOLOGIES INC.        | SERV. INTERNET/CHALOIS/FEVRIER | 45,94     |
| PASSION FM                       | RENOUVELLEMENT ADHESION        | 40,00     |
| PUROLATOR COURRIER LTEE          | FRAIS TRANSP./ENVELOPPES TAXES | 8,21      |
| RECEVEUR GENERAL CANADA          | REMISES FED. / JANVIER 2020    | 1 709,53  |
| RESEAU BIBLIO / C.R.S.B.P.       | TARIFICATION 2020 / SOUTIEN    | 7 736,62  |
| RREMQ - AON HEWITT               | REGIME PENSION / JANVIER 2020  | 2 140,46  |
| SIGNALISATION LEVIS INC.         | PANNEAU / FIN DE VOIE          | 101,53    |
| SINTO INC.                       | DIVERS AEROSOLS                | 40,01     |
| SINTO INC.                       | CREDIT NETTOYEUR               | - 3,22    |
| SINTO INC.                       | DISTRIBUTEURS/SAVON/HUILES/ETC | 336,35    |
| SINTO INC.                       | CREDIT OCTANE                  | - 94,28   |
| SINTO INC.                       | OCTANE                         | 94,28     |
| SOCIETE CANADIENNE DES POSTES    | ENVOI / JOURNAL FEVRIER 2020   | 121,59    |
| SSQ SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC. | ASS. COLL. / FEVRIER 2020      | 1 128,06  |
| TELUS QUEBEC                     | TEL + FAX BATIMENTS MUNICIPAUX | 466,25    |
| TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES     | CONTRAT PHOTOCOPIEUR D.G.      | 21,88     |

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2020-02-04

## DÉMISSION DU CONSEILLER M. BENOIT GAGNON

**ATTENDU QUE** M. Benoit Gagnon a remis à la directrice générale une lettre de démission, datée du 30 janvier 2019;

**ATTENDU QUE** M. Gagnon a fait le constat que les dossiers qui lui ont été confiés ne sont pas la priorité du présent Conseil;

### EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,  
Appuyé par le conseiller Maxime Bradette,

1<sup>o</sup> D'accepter le dépôt de la lettre de démission de M. Benoit Gagnon, en tant que conseiller municipal au siège numéro 1.

2<sup>o</sup> Que la Municipalité remercie M. Gagnon pour son implication dans les divers dossiers sous sa responsabilité.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2020-02-05

### **NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

**ATTENDU QUE** suite à la démission de M. Benoit Gagnon en tant que conseiller et maire suppléant, les membres du Conseil municipal doivent élire un maire suppléant;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,  
Appuyé par le conseiller Maxime Bradette,

1<sup>o</sup> Que, conformément à l'article 116 du Code municipal, Gilles Lacroix, conseiller, soit nommé maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges droits et obligations y attachés.

2<sup>o</sup> Que Gilles Lacroix, maire suppléant soit nommé représentant substitut au Conseil de la MRC pendant l'absence du maire, son incapacité ou son refus d'agir ou la vacance de son poste.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2020-02-06

### **MODIFICATION DE SIGNATAIRE**

**ATTENDU QUE** suite à la démission de M. Benoit Gagnon, il y a lieu de modifier le signataire nommé en cas d'absence du maire;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,  
Appuyé par le conseiller Maxime Bradette,

Que Gilles Lacroix, maire suppléant soit autorisé à signer tous les documents et effets bancaires en cas d'absence du maire, pour et au nom de la municipalité d'Armagh.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2020-02-07

### **MISE AUX NORMES DE L'USINE D'EAU POTABLE - MANDAT À LA FIRME EMS**

**ATTENDU QUE** l'usine de filtration d'eau potable doit être munie de pompes doseuses de permanganate de potassium incluant l'instrumentation et que les deux pompes à turbine verticale doivent être remplacées;

**ATTENDU QU'**une nouvelle norme sur le manganèse est sur le point d'être adoptée et qu'il faut s'assurer de faire le suivi requis à la sortie du filtre au sable vert;

**ATTENDU QU'**il faut s'assurer de la qualité des eaux résiduaires qui sortent de l'usine avant leur rejet à l'environnement;

**ATTENDU QU'**une demande d'autorisation devra être faite au MELCC avec tous les suivis requis;

**ATTENDU QUE** la proposition est à taux horaire et qu'elle comprend des frais pour les plans et devis, pour de la surveillance partielle et pour la mise en service;

**ATTENDU QUE** ces honoraires sont admissibles à la TECQ 2019-2023;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,  
Appuyé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,

1<sup>0</sup> Que la municipalité mandate la firme EMS à taux horaire selon son offre du 29 janvier 2020 pour un montant maximum de 19 450\$ (taxes en sus) et incluant les dépenses.

2<sup>0</sup> Que ce budget soit prévu dans les travaux de priorité 1 de la TECQ 2019-2023.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2020-02-08

**MISE EN SERVICE DE LA STATION D'ÉPURATION - MANDAT À LA FIRME G. AUBRY ING.**

**ATTENDU QUE** la municipalité a des difficultés à faire réaliser la mise en service de la station d'épuration par la firme WSP et que cette dernière retarde constamment le moment de venir sur place;

**ATTENDU QUE** d'autres lacunes n'ont pas été réglées dans la station d'épuration et que des travaux seront nécessaires pour la rendre plus salubre;

**ATTENDU QUE** suite à une recommandation de notre ingénieure France Thibault, il serait opportun de mandater des personnes qualifiées pour nous aider à faire l'opération et pour répondre à toutes les questions de l'opérateur;

**ATTENDU QU'**une proposition a été demandée à la firme G. Aubry représentée par Mme Geneviève Aubry, ing. assistée d'un technicien expérimenté;

**ATTENDU QU'**il s'agit d'une proposition à taux horaire pour un maximum de 5 000 \$ et qu'elle répond aux attentes de la municipalité;

**ATTENDU QUE** ces honoraires sont admissibles à la TECQ 2019-2023;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,  
Appuyé par le conseiller Robert Gagnon,

1<sup>0</sup> Que la municipalité mandate la firme G. Aubry, ing. représentée par Mme Geneviève Aubry, ing. et son sous-traitant M. Gilles Michaud pour un montant maximum de 5 000 \$ (taxes en sus) à taux horaire pour réaliser un mandat de mise en service pour l'opération de l'usine d'épuration.

2<sup>0</sup> Que ce budget soit prévu dans les travaux de priorité 1 de la TECQ 2019-2023.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2020-02-09

**MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – FRANCE THIBAUT, ING. EXPERT CONSEIL**

**ATTENDU QUE** Mme France Thibault a présenté une nouvelle offre de services professionnels afin de fournir assistance à la municipalité en ingénierie dans différents dossiers ;

**ATTENDU QUE** des projets sont en développement et nécessiteront des services d'ingénierie;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Robert Gagnon,  
Appuyé par le conseiller Gilles Lacroix,

Que la municipalité d'Armagh accepte la proposition de France Thibault, ing. Expert Conseil pour de l'assistance en ingénierie municipale

pour un montant forfaitaire de 10 000 \$ (taxes en sus) jusqu'à concurrence de 70 heures.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2020-02-10

**DÉPÔT DU RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

**ATTENDU QU'**à la suite de la sanction du PL-122, les municipalités ont à leur disposition de nouvelles possibilités en matière de gestion contractuelle, notamment quant à la passation des contrats d'une valeur inférieure au seuil obligeant l'appel d'offre publique;

**ATTENDU QU'**une fois par année la Municipalité doit déposer un rapport concernant l'application de son Règlement sur la gestion contractuelle (art.938.1.2 C.M);

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Maxime Bradette,  
Appuyé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,

Que la directrice générale, suite au dépôt du rapport, informe les membres du Conseil municipal que l'application du règlement sur la gestion contractuelle n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2020-02-11

**ENTRETIEN DU TERRAIN DE BALLE/SOCCER**

**ATTENDU QUE** le terrain balle/soccer doit respecter certains standards pour la tenue d'activités reliées à ces sports;

**ATTENDU QU'**un spécialiste de terrain et espace vert a été mandaté l'an dernier pour l'entretien du terrain balle/soccer afin de conserver son bel aspect et que ses services ont été appréciés;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Robert Gagnon,  
Appuyé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,

Que ce Conseil accepte la soumission de Éco Verdure au montant de 1 257.58 \$ taxes en sus pour l'entretien tel que recommandé afin de conserver un bel aspect au terrain de balle/soccer.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2020-02-12

**DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU « PROGRAMME POUR OMBRIÈRE »**

**ATTENDU QUE** l'Association canadienne de dermatologie offre une subvention pour l'achat ou la construction de structures ombrières permanentes;

**ATTENDU QUE** le programme a pour objet de favoriser la création de milieux extérieurs sécuritaires de protection contre les rayons ultraviolets nocifs du soleil;

**ATTENDU QUE** la Municipalité conjointement avec la Corporation des Loisirs et Sports d'Armagh entend déposer une demande pour l'installation permanente d'une ombrière près de l'installation des jeux d'eaux;

**ATTENDU QUE** dans cette section du terrain, les utilisateurs sont surtout de jeunes enfants en bas âge;

**ATTENDU QUE** les enfants fréquentant le terrain de jeux pourraient bénéficier des bienfaits de l'ombrière lors des activités extérieures;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Robert Gagnon,  
Appuyé par le conseiller Gilles Lacroix,

1<sup>0</sup> Que la municipalité d'Armagh confie le mandat pour la somme de 350 \$ avant taxes à Mme Nathalie Fortin de Changement Créatif à déposer une demande de subvention dans le cadre du « Programme pour ombrière » de l'Association canadienne de dermatologie.

2<sup>0</sup> D'informer, le cas échéant, la MRC de Bellechasse que la partie non subventionnée sera financée par le Fonds de développement des territoires, et ce, conformément à la politique révisée du soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2020-02-13

**PARC DES CHUTES D'ARMAGH – MANDAT DE GESTION DU PERSONNEL ET DE LA RESTAURATION**

**ATTENDU QUE** M. Philippe Billon a mis fin à son contrat avec la Municipalité en lien avec gestion du Parc des chutes d'Armagh;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal travaille présentement avec Développement économique Bellechasse à élaborer une planification stratégique de développement du Parc des chutes d'Armagh;

**ATTENDU QUE** le restaurant du Parc des chutes est la principale source de revenu pendant la saison hivernale;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de nommer une personne responsable de la gestion du personnel et de la restauration au Parc des chutes d'Armagh;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,  
Appuyé par le conseiller Gilles Lacroix,

1<sup>0</sup> Que ce Conseil nomme Mme Ginette Pouliot responsable de la gestion du personnel et de la restauration au Parc des chutes d'Armagh pour la période hivernale.

2<sup>0</sup> Qu'un contrat de travail soit signé avec Mme Pouliot selon les ententes intervenues entre les parties.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2020-02-14

**VENTE POUR TAXES 2017**

**ATTENDU** les articles 1022 à 1060 du Code municipal qui concernent la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, ainsi que l'article 251 de la Loi sur la fiscalité municipale;

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil de la municipalité d'Armagh ont pris connaissance de l'état de toutes les personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales au 31 décembre 2017;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Maxime Bradette,  
Appuyé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,

1° que la directrice générale soit autorisée à expédier un avis recommandé aux citoyens qui ont des arrérages de taxes et de laisser jusqu'au 6 mars 2020 pour le paiement complet incluant les intérêts courus.

2° que, lorsque cette date sera dépassée, la directrice générale soit autorisée à transmettre à la MRC de Bellechasse l'état de toutes les personnes endettées envers la municipalité pour les immeubles où il reste des arrérages de taxes applicables à l'année 2017 et ce, pour la procédure de vente pour taxes impayées.

3° qu'au moment de la mise en vente, M. Sarto Roy, maire soit autorisé par la municipalité à enchérir, s'il y a lieu, pour et au nom de la municipalité sur toute offre déposée et jugée inférieure aux taxes municipales et scolaires dues ainsi qu'aux frais encourus pour leur récupération, relativement à un immeuble situé sur notre territoire et vendu aux enchères pour non-paiement des taxes.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2020-02-15

**DEMANDE DE REMBOURSEMENT - PROJET DE NUMÉRISATION DES FILMS HISTORIQUES DE FEUE MME ÉMILIE NNE ROY VALLIÈRES PAR M. PATRICK DAMIEN ROY**

**ATTENDU QUE** lors de sa séance du Conseil municipal du 6 février 2018 la Municipalité a répondu favorablement à la demande d'aide financière de M. Patrick Damien Roy pour la réalisation du projet de numérisation des films historiques de Feue Mme Émilienne Roy Vallières pour un montant de 3 500 \$;

**ATTENDU QUE** cette contribution était conditionnelle à l'acceptation par M. Patrick Damien Roy, de donner à la Municipalité un accès sans frais aux photos extraites des films qu'il aura numérisées et qui concerneront la municipalité d'Armagh;

**ATTENDU QUE** depuis, M. Patrick Damien Roy a informé Mme Marie Madeleine Sirois, conseillère qu'il ne donnerait pas suite à son projet de numérisation faute de budget suffisant;

**ATTENDU QUE** celui-ci ne peut respecter l'engagement verbal en 2018 pris avec la municipalité d'Armagh;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,  
Appuyé par le conseiller Maxime Bradette,

Que ce Conseil informe M. Patrick Damien Roy que dû au non-respect de l'engagement pris avec la Municipalité et entériné par la résolution 2018-02-07 de donner accès sans frais aux photos extraites des films qu'il aurait numérisées si le projet s'était concrétisé, demande le remboursement de la contribution de 3 500 \$ déjà versée par la Municipalité dans le cadre de ce projet.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2020-02-16

**CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE SAINT-DAMIEN – AIDE FINANCIÈRE 2020**

**ATTENDU QUE** le Club de Patinage Artistique Saint-Damien est un organisme sans but lucratif qui a pour but d'encourager l'enseignement et la pratique de tous les aspects du patinage;



**ATTENDU QUE** le spectacle annuel vient clore un travail positif et artistique dans lequel les enfants se sont investis;

**ATTENDU QUE** la Municipalité est sollicitée financièrement afin de mener à bien cet évènement;

**ATTENDU QUE** 5 jeunes patineurs d'Armagh font partie de cette organisation;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Robert Gagnon,  
Appuyé par le conseiller Gilles Lacroix,

Que la municipalité d'Armagh suite à une demande d'aide financière du Club de Patinage Artistique Saint-Damien fasse parvenir une somme de 100 \$ afin de soutenir cet évènement.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2020-02-17

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,  
Appuyé par le conseiller Maxime Bradette,

Qu'à 20 :03, l'assemblée soit levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

Je, Sarto Roy, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Sarto Roy, maire

---

Sylvie Vachon, sec.-trés. / Dir.gén.